

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, organisé par l'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès.

La Présidente de l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, Madame Emmanuelle GARNIER ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, Chargé-e de maintenance et d'entretien, organisé par l'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès est composée ainsi qu'il suit :

Madame Christine POUILLET, Attaché d'administration de l'Etat classe normale, présidente, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, Toulouse.

Madame Marlène BONICEL CAYLA, Ingénieur de recherche, experte, Institut national des sciences appliquées de Toulouse, Toulouse.

Monsieur Daniel LE DILY, Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, INSPE, Toulouse.

Article 2 : La Présidente de l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, Madame Emmanuelle GARNIER, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 28 mai 2025

La Présidente

Emmanuelle GARNIER

